

« La Belle Epoque », « Les francs-tireurs » et le « CLEP »

Associations de Pont-Saint-Pierre

REGLEMENT INTERIEUR :

Les exposants s'engagent à respecter le règlement intérieur :

- Le tarif des emplacements est fixé à
 - particulier : 3.50 € le mètre exposé
 - professionnel : 8.00 € le mètre exposé
- Etre inscrit auprès des organisateurs
- Respecter le périmètre prévu
- Ne pas vendre d'articles interdits par la loi
- Ne pas vendre d'animaux vivants ou morts
- Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation
- Posséder une autorisation individuelle et nominative qui sera délivrée lors de l'inscription
- Chaque exposant est responsable de son emplacement et doit le rendre propre, les poubelles doivent être débarrassées
- Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation par les organisateurs la municipalité ou la Préfecture.

Dossier d'inscription :

A retirer en mairie ou sur le site de la commune.

Pièces constituant le dossier d'inscription :

- Attestation d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée
- Photocopie de la pièce d'identité
- Règlement (chèque au nom de l'association La Belle Epoque)

Dépôt des dossiers :

- Le dossier complet est à déposer :
Mairie de Pont-Saint-Pierre – 54, Grande rue – 27360 PONT-SAINT-PIERRE
- date limite d'inscription : **le vendredi 23 juin 2023.**